

19
SEPT.
2024

SÉMINAIRE

PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET TRANSFORMATION(S) DU DROIT

Chaire
RPNS
Régulation des plateformes
numériques et souveraineté



Sous la direction scientifique de Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Professeur junior de droit public, Université de Lorraine/IRENEE

AMPHI AR06 - FACULTÉ DE DROIT DE NANCY
INFORMATIONS ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE (GRATUITE) SUR [IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR](https://irenee.univ-lorraine.fr)

SÉMINAIRE // PROGRAMME

14H30 **Introduction et mots d'accueil**

Laurent SEUROT, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE et Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Université de Lorraine / IRENEE

Allocution d'ouverture

Jacques CHEVALLIER, Professeur émérite de droit public, Paris Panthéon-Assas

15H00 **Plateformes numériques, droit souple et neutralité technologique**

Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Université de Lorraine / IRENEE

15H25 **Le pouvoir administratif des plateformes numériques**

Marie CIROTTEAU, Maître de Conférences, Université de Paris Nanterre / CRDP

15H50 **La compliance, nouveau modèle européen de régulation des plateformes numériques**

Antoine OUMEDJANE, Maître de Conférences, Université de Lille / CRDP-ERPD

16H15 **Débats**

16H30 **Propos conclusifs**

Christophe FARDET, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE

PRÉSENTATION

Les plateformes numériques jouent un rôle perturbateur : en se développant dans de nombreux domaines (réseaux sociaux, tourisme, logement, commerce), celles-ci viennent profondément modifier certains équilibres. Surtout, les plateformes – et le numérique de manière plus générale – sont à l'origine de transformations profondes du droit.

La rapidité des évolutions technologiques, la complexité des dispositifs employés pour collecter et traiter des données ou encore, l'impossibilité de prévoir à l'avance l'apparition de nouveaux outils, ont entraîné des mutations du droit, à la fois dans sa forme mais également dans ses sources.

Les nouvelles technologies conduisent en effet à une technicité croissante du droit et favorisent, conformément aux mécanismes instaurés par différents textes européens, le développement d'une régulation co-construite par les différents acteurs du secteur. Surtout, qu'il s'agisse d'autorités administratives indépendantes ou d'agences, celles-ci ont progressivement acquis un rôle majeur, à côté du juge et du législateur.

Le séminaire de recherche organisé à la Faculté de droit de Nancy le 19 septembre 2024 entend proposer une réflexion sur l'état d'avancement de ces mutations et transformations. Celui-ci permettra notamment de s'interroger sur la pertinence des mécanismes utilisés (recours au droit souple et à l'autorégulation, principe de neutralité technologique, conformité, compliance) au regard des capacités d'action désormais détenues par les plus grandes plateformes numériques.

